Ce feuillet est un outil de sensibilisation. Les renseignements sont fournis à titre indicatif et n'engagent aucunement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Barbe. En aucun cas, ils ne peuvent substituer un règlement municipal ou toute autre loi ou règlement au Québec.

Personne ne souhaite vivre un sinistre, mais y être préparé permet de mieux y faire face.

Municipalité de Sainte-Barbe

470, ch. de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
450 371-2504
www.ste-barbe.com

Document à conserver

Quoi faire en cas de pannes de courant ?

La Municipalité de Sainte-Barbe publie un feuillet préventif afin de bien informer la population sur les bonnes pratiques à adopter en cas de pannes de courant et éviter les risques de refoulements d'égout.